

SYLVIANE AGACINSKI

En cette Journée internationale des femmes, la philosophe fait le point sur les débats féministes en cours. Elle qui a théorisé la nécessité de la parité en politique à la fin des années 1990 (avec « Politique des sexes ») revient sur la progression de la place des femmes dans les médias, nouvel enjeu de l'égalité. Elle met en garde contre la rupture que constitue la « queer theory », qui déconnecte totalement le genre du sexe, par rapport au féminisme traditionnel. Elle s'inquiète de la volonté de faire disparaître l'altérité sexuelle dans certains domaines, notamment la parentalité et la procréation, tout en saluant la décision de l'Académie française de féminiser les noms de métiers. Enfin, elle s'exprime sur la polémique récente sur le « hijab de sport » de Decathlon, rappelant que, toujours et partout, le voile a représenté une soumission à l'autorité masculine.

# Agacinski: « L'indifférenciation des sexes est une rupture avec le féminisme »

PROPOS RECUEILLIS PAR EUGÉNIE BASTIÉ @EugenieBastie

**LE FIGARO.** - Selon une enquête de l'INA, les prises de parole des femmes représentent moins d'un tiers du temps de parole (32,7%) à la télévision. Un constat encore plus marquant à la radio, où il n'est que de 31,2%. Faut-il continuer d'imposer la parité ?  
**Sylviane AGACINSKI.** - Dans le champ médiatique, c'est-à-dire celui d'un certain pouvoir intellectuel, la présence des femmes s'est accrue de façon spectaculaire: sur les chaînes publiques, par exemple, parmi les experts, on est passé de 18% de femmes en 2013 à 42% aujourd'hui. Mais c'est grâce aux objectifs que se fixent les chaînes, et non à une loi paritaire. Dans le champ politique, en 1996, environ 95% des parlementaires étaient des hommes. La parité de candidatures, imposée par la loi pour les scrutins de liste, a permis de corriger ce quasi-monopole masculin de la représentation démocratique.

**Selon une conception universaliste et républicaine, la parité n'est-elle pas une forme de passe-droit ?**  
 Non, c'est une façon de construire une démocratie mixte, comme l'est toute nation. Ni la République ni la démocratie n'ont été d'emblée universalistes. Le suffrage dit « universel » fut d'abord exclusivement masculin. Lorsque Tocqueville cite les exclus du suffrage dans la démocratie américaine (esclaves, domestiques, indigents), il ne songe même pas à mentionner les femmes. L'égalité démocratique avait été établie uniquement entre les hommes. En 1887, la Cour de cassation, en France, rappelle tranquillement, aux femmes qui réclament le droit de voter et d'être éligibles, que la citoyenneté a toujours été réservée « aux citoyens de sexe masculin ». L'égalité des sexes dans la vie politique semblait alors inimaginable, puisque les femmes étaient encore strictement soumises à l'autorité maritale. La subordination sociale des femmes était verrouillée par la famille. C'est pourquoi certains parlementaires proposaient de laisser voter les célibataires et les veuves... L'égalité entre les hommes et les femmes n'est possible que si elle est assurée aussi, légalement, dans la sphère privée.

**Faut-il aller jusqu'à vouloir convertir les comportements individuels à l'intérieur du foyer ?**  
 Je n'irai pas jusque-là, car, dans la sphère privée, tout ne se règle pas par les lois, heureusement. J'ajouterai que le plus redoutable, aujourd'hui, c'est l'emprise que l'économie tend à exercer sur l'ensemble des individus - et pas seulement sur les femmes - au nom de la croissance, de la compétitivité et de la course sans fin au profit. La vie de tous est menacée lorsqu'elle est convertie en « ressource » et en « capital humain ». En même temps, il existe des formes d'emprise spécifique sur le corps féminin: pression des entreprises pour retarder la maternité, par exemple, ou formes organisées de marchandisation du corps féminin.

**Dans Femmes entre sexe et genre, en 2012, vous critiquez la queer theory, qui prétend abolir toute distinction entre sexe et genre. L'indifférenciation des sexes est-elle un dévoiement du féminisme ?**  
 Oui, mais notre époque vit à cet égard un double mouvement paradoxal. D'un côté, on n'a jamais autant parlé des femmes et traqué les sexismes - avec la parité, la lutte contre les violences sexuelles et conjugales, les efforts pour réduire les inégalités économiques de genre, enfin la féminisation des noms de métier ou de fonctions. Ce mouvement prolonge ce que les anthropologues et les sociologues ont entrepris avec la critique du genre comme « sexe social » (le statut social et les attributs culturels des hommes et des femmes dans une société). Il s'agit de dissoudre la hiérarchie sociale et symbolique entre hommes et femmes. D'un autre côté, avec la *queer theory*, issue des travaux de Judith Butler, le genre a pris un tout autre sens: c'est une identité personnelle construite sur les pratiques sexuelles de chacun et supposée indépendante de la différence sexuelle (homme/femme); par exemple, l'identité gay ou lesbienne, bisexuelle, transsexuelle ou transgenre. Ces distinctions ont leur pertinence, mais elles ne peuvent ni effacer ni remplacer la distinction de sexe. Elles la confirment au contraire, car il n'y aurait aucun sens à se dire bisexuel, par exemple, s'il n'y avait pas au moins deux sexes. De même, si les mots hétérosexuel, homosexuel ou transsexuel ont un sens, c'est que l'autre sexe est toujours déjà là. Enfin, si l'on récusait la catégorie des femmes, on ne peut plus analyser les formes d'aliénation ou de violences qui frappent les femmes en tant que telles. D'où la rupture de la pensée queer avec le féminisme.

**D'où provient cette notion de genre ?**  
 Pour la comprendre, il faut revenir aux travaux de Money et de Stoller sur le syndrome transsexuel, dans les années 1950, c'est-à-dire sur le décalage douloureux, éprouvé par une personne, entre son sexe de naissance et celui qu'il se sent être. On a alors appelé identité de genre (*gender identity*) cette identité d'ordre psychique ou, si l'on veut, mentale. Avec Butler, cette identité est devenue théâtrale ou performative: mon genre, c'est ce que je joue à être ou ce que je dis être.

**La survalorisation de la question transgenre chez certains progressistes ne tient-elle pas à la volonté de s'affranchir de tout déterminisme, y compris biologique ?**  
 Le désir de déterminer soi-même son genre traduit en effet une volonté d'échapper aux limites de notre condition humaine: celle d'un être charnel et vivant, auquel le sexe et la

mort signifient sa finitude. Depuis l'institution du mariage pour les couples de même sexe, de nouvelles demandes sociales traduisent une aspiration à surmonter le rôle de l'altérité sexuelle dans la procréation. Des couples homosexuels et des célibataires demandent d'avoir recours à la procréation médicalement assistée (PMA), jusqu'ici destinée à résoudre des problèmes d'infertilité d'origine médicale. Concrètement, il s'agit, pour les femmes, d'accéder à l'insémination artificielle avec donneur, ou, pour les couples de femmes, à la fécondation in vitro (si une femme veut donner ses ovocytes et l'autre assumer la grossesse). Dans ce cas, pour respecter les droits des enfants, on voit mal comment on pourrait maintenir l'anonymat du don de gamètes. Pour un certain militantisme gay, il s'agit de faire reconnaître la légalité du recours à une mère de substitution à l'étranger (GPA), en attendant que cette pratique soit légalisée dans notre pays, au mépris des droits fondamentaux de la personne humaine.

**Le désir de déterminer soi-même son genre traduit en effet une volonté d'échapper aux limites de notre condition humaine: celle d'un être charnel et vivant, auquel le sexe et la mort signifient sa finitude**

**Justement, certains députés ont proposé de remplacer les mots « père » et « mère » par « parent 1 » et « parent 2 » pour répondre à une demande de certaines associations représentant des familles homoparentales. Qu'en pensez-vous ?**  
 Cette proposition répondait peut-être à la volonté de neutraliser la relation père-mère, c'est-à-dire le rôle asymétrique des deux sexes dans toute procréation, et à la remplacer par le mot neutre « parent ». D'où le slogan: « Deux parents, ça suffit ». En réalité, deux parents du même sexe, cela ne suffit pas, en tout cas pas pour faire un enfant. Il faut la participation d'une troisième personne, ce que j'appelle un tiers-corps. En Californie, ce corps humain parcellisé est devenu une ressource biologique disponible sur le marché. Ce système est difficile à transposer dans notre droit.

**Pourquoi est-il important de conserver les mots « père » et « mère » ?**  
 Les philosophes aiment dire, avec Hegel, que « c'est dans les mots que nous pensons ». Mais les mots ont le pouvoir ambigu de montrer le réel - ou de le dissimuler. La distinction lexicale entre père et mère tient au fait que l'un ne peut se substituer à l'autre, car leurs rôles ne sont pas équivalents. Le célèbre et subtil auteur du *Bon Usage*, Maurice Grevisse, avait compris que, contrairement au mot féminin « danseuse », qui signifie une femme qui danse, le mot « mère » est plus et autre chose que le féminin de « père »: « Il serait simpliste, écrit-il, de dire que mère = père + femme. »

**L'Académie française s'est ouverte à la féminisation des noms de métiers. Visibiliser le féminin dans la langue peut-il réellement avoir un impact sur la condition des femmes ?**  
 Je dirai plutôt que la langue épouse les transformations sociales et les mentalités, plus qu'elle ne les change directement. Maurice Grevisse, encore lui, écrivait en 1961: « Les femmes ont conquis dans le domaine de la politique, de l'administration, de l'industrie, du commerce, du sport, ailleurs encore, des positions et des situations, qu'il faut bien logiquement désigner en féminisant les noms masculins qui y correspondent. » En effet, en français, la règle a toujours été d'accorder le genre des noms à celui des personnes auxquels ils s'appliquent, tout en respectant la cohérence et la beauté de la langue. L'Académie avait d'ailleurs introduit beaucoup de féminins dans son dictionnaire, au cours des années 1930, de « avocate » à « exploratrice », de « bûcheronne » à « électricienne » et « pharmacienne » - en un sens nouveau: une femme ayant acquis elle-même son diplôme de pharmacien. Car le mot pharmacienne existait depuis longtemps, mais il désignait traditionnellement l'épouse d'un pharmacien, comme la générale était la femme

d'un général. Outre ce féminin matrimonial, très répandu jadis, les noms de métiers féminins désignaient surtout les métiers manuels, modestes, mal payés et peu estimés (lavandières, tavernières, lingères, dentellières, servantes). À partir de là, on comprend mieux pourquoi, au XX<sup>e</sup> siècle, les femmes qui accédaient elles-mêmes à des études, des métiers et des titres socialement valorisés, n'étaient pas tellement pressées d'être nommées au féminin. Disons que la féminisation des noms n'a pas d'effet magique sur la place des femmes: à l'inverse, leur promotion effective valorise le féminin dans la société et dans la langue. En occupant de nombreux postes importants dans la société, les femmes ont redoré le blason du genre féminin dans la langue.

**Certes, mais n'a-t-on pas toujours besoin du masculin neutre, pour la beauté de la langue ?**  
 Ne soyons pas naïfs: le masculin dit générique ou neutre, capable de dire tantôt le masculin, tantôt les deux sexes (comme notre mot « homme »), garde la trace des origines philosophiques et théologiques de notre culture. L'homme mâle a incarné depuis toujours, dans notre civilisation et ailleurs, le genre humain par excellence. Cela étant dit, notre langue ne disposant pas du neutre, il est vrai que l'on a besoin du masculin générique, par exemple pour nommer une fonction indépendamment de celui ou de celle qui l'exerce. La Constitution énonce ainsi les pouvoirs du « président » de la République. Cela dit, si une femme exerçait cette fonction, on l'appellerait M<sup>me</sup> la Présidente - comme on dit la Chancelière en parlant de M<sup>me</sup> Merkel. On a aussi besoin de termes neutres, comme « contribuable » ou « usager » - ne serait-ce que pour les textes réglementaires et législatifs. On respecte ainsi une certaine économie de la langue. Ce qui importe, dans l'usage éventuel du masculin neutre, c'est avant tout le sens du propos et son contexte. Faisons un bon usage du genre féminin. J'espère que le lecteur me comprendra. Je n'insisterai pas sur l'écriture inclusive (avec un point médian), car, pour moi, la cause est entendue: c'est une écriture illisible à l'oral, et donc impraticable.

**La question du voile semble diviser plus que jamais le mouvement féministe. Quel regard jetez-vous sur ce débat ?**  
 On dit souvent que le voile vise à cacher les femmes, et au moins leurs cheveux, mais, en même temps, il les rend visibles, visibles en tant que musulmanes. Il opère une certaine ségrégation vestimentaire. Dans l'affaire du « hijab de running », Decathlon a prétendu vouloir participer à la « démocratisation du sport ». Oui, dans les pays où le voile est obligatoire, on peut concevoir que ce bonnet contribue à l'émancipation des femmes en leur permettant de faire du sport. Mais pas dans notre pays. La laïcité impose le respect des convictions et des pratiques religieuses, mais aucune religion ne peut remettre en cause l'égalité des deux sexes, ni imposer une condition vestimentaire à l'accès des femmes à telle ou telle activité. Ce principe n'est pas négociable. D'autant que, partout et toujours, le voile a été un signe de soumission des femmes à l'autorité masculine - et non à la puissance divine: dans les cultures païennes, dans la Rome antique, et même chez les premiers chrétiens (voyez ce que dit saint Paul). La logique de Decathlon, en l'occurrence, était purement commerciale: puisqu'il y a une demande, le marché a intérêt à la satisfaire, sans s'embarrasser d'autres considérations. Je trouve plutôt positif que l'opinion publique s'en soit émue - à condition, encore une fois, de ne pas mettre en cause la liberté religieuse. ■



**LE GRAND JURY**  
 RTL | LCI | LE FIGARO

**ÉRIC CIOTTI**  
 DÉPUTÉ LES RÉPUBLICAINS DES ALPES-MARITIMES

**Dimanche 10 mars • 12H-13H**

Benjamin SPORTOUCH • RTL  
 Alexis BREZET • LE FIGARO | Adrien GINDRE • TF1/LCI

Vos questions et vos réactions #LeGrandJury

**RTL**

**Le Tiers-corps**  
 Réflexions sur le don d'organes  
 LA LIBRAIRIE DU XXI<sup>e</sup> SIÈCLE, SEUL, 18 €.